

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

CPG : les priorités du nouveau bureau exécutif

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon


REUNI en séance de travail préparatoire de ses activités de fin d'année, le nouveau bureau exécutif de la Confédération patronale gabonaise (CPG) a fait le tour des sujets qui mobilisent l'attention des adhérents de la 1ère organisation patronale gabonaise. Outre la préparation des prochains Conseils d'administration et Assemblée générale devant entériner les réformes de modernisation de la gouvernance de la CPG, les membres du bureau exécutif ont marqué leur engagement à intensifier leur implication dans une concertation permanente avec l'État. Et ce, pour améliorer le climat des affaires dans un contexte de relance post-Covid-19. À ce sujet, une attention particulière est notamment portée à la mise en œuvre de l'arrêté 1 080-20 fixant les conditions d'application de l'évaluation de la conformité aux normes des produits et l'entrée en vigueur des contrôles de l'Aganor. Sur ce sujet, la CPG préconise la poursuite d'un cadre de concertation plurisectoriel à même d'aboutir à un assouplissement de cette mesure préjudiciable à une relance de l'économie, considérablement affaiblie par la crise sanitaire mondiale. Le nouveau Bureau exécutif (Burex) de la CPG est composé du président, de 5 vice-présidents et de 12 membres permanents représentant 18 fédérations ou secteurs d'activité de l'économie gabonaise.



Photo : DR

Le nouveau bureau de la CPG à la faveur de son conclave.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE
.....
SECRETARIAT GÉNÉRAL
.....
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS




COMMUNIQUE

La Direction Générale des Impôts, invite les contribuables relictaires, relevant de la Direction Provinciale des Impôts de l'Estuaire, à se rapprocher de leurs Centres des Impôts respectifs, à savoir : le Centre des Impôts des Petites Entreprises et des Particuliers - Libreville Nord et le Centre des Impôts des Petites Entreprises et des Particuliers - Libreville Sud sis dans la zone industrielle d'Oloumi ; le Centre des Impôts des Moyennes Entreprises sis à Owendo, au plus tard le **vendredi 11 décembre 2020**, pour régularisation de leurs dettes fiscales.

Passé ce délai, l'administration se réserve le droit de procéder au recouvrement des sommes dues, conformément aux procédures prévues par le Code Général des Impôts.

Fait à Libreville, le 04 DEC. 2020

Le Directeur Général des Impôts


Gabin OTHA-NDOUMBA